

Atelier Plurirésidence – INED (UR6) / IRD (UR13)
24 juin 2004, Nogent-sur-Marne (Ceped)

Pays : Ghana

Nom de l'auteur de la fiche : BERTRAND Monique

Nom de la source d'information	Institution responsable de l'enquête	Type de source (recensement, enquête par sondage)	Si sondage, taille de l'échantillon	Couverture spatiale (pays, région, ville)	Date (période) de la collecte
1984 Census	Ghana Statistical Service	Recensement		pays	1984
2000 Population & Housing Census	Ghana Statistical Service	Recensement		pays	2000

• **La définition de la résidence :**

Question(s) (+ instructions aux enquêteurs) servant à établir la liste des individus habitant le logement :

Pour définir le logement, le recensement de 2000 se réfère aux notions d'unité résidentielle occupée / vacante et de Homeless Household

Fondée sur les « arrangements résidentiels », la définition du ménage reprend celle des précédents recensements : « a person or group of persons who live together in the same house or compound, share the same house-keeping arrangements and are catered for as one unit ».

Comme au Mali, les enquêteurs partent donc de la question « quels sont ceux qui ont passé la dernière nuit dans le ménage ? » et « le font-ils habituellement ? », « depuis / pour combien de temps résident-ils dans ménage... »

Définition de la résidence d'un individu (critères : durée, intention, etc) :

Les membres du ménage sont énumérés et classés en :

- Usual members present on Census night (UMP)
- Visitors present on Census night (VP)
- Usual members absent on Census night (UMA)

On retrouve le seuil de six mois.

La résidence envisagée est donc unique, mais le recensement de 2000 introduit deux questions transversale et longitudinale comparables à celles du RGPH, 1998, et qui s'ajoutent au lieu de naissance (pas de question sur la durée de résidence dans la localité du recensement).

- « Usual place of residence » (donnée par district ou par pays) ; **seule occasion de mettre en relation transversalement deux lieux.** “The usual place of a person is where he/she spends most of his/her days or time. In a situation where the person has the intention of staying at a place for at least 6 months, the new place becomes his/her usual place of residence. The usual place of residence is measured in terms of the district where the enumerated person resided. This could differ from the place the person spent census night.” La question concerne implicitement les visiteurs.

- « Place of residence 5 years ago if ... is 5 years or older » (donnée par district ou par pays). **Seule occasion de mettre en relation longitudinalement deux lieux** mais sur un principe de collecte différent de celui employé au Mali.

Catégories de population identifiées (selon situations de résidence et de présence) :

On retrouve les catégories de population de droit et de population de fait.

• **Les individus présents au moment de la collecte dans des logements collectifs :**

Repérage de ces individus : **Je ne comprends pas la notion de logement collectif**

.....
.....

Traitements de l'information collectée :

.....
.....

• **Les individus sans résidence fixe, ou ayant plusieurs résidences :**

Question(s) relatives à une autre résidence : N.A.

Voir la nouveauté de 2000 pour les visiteurs : « résidence habituelle »

Traitements de l'information collectée :

.....
.....

Sources consultées (ref biblio ou adresses web) pour renseigner cette fiche :

1984 Census, Ghana Statistical Service

2000 Census, Ghana Statistical Service

Ajout :

Les enquêtes nationales GLSS (Ghana Living Standards Survey : une série depuis la première en 1988) et Ghana CWIQ (Core Welfare Indicators Questionnaire) Survey (1997 : échantillonnage à deux degrés : 14 700 ménages) sont liées à la lutte contre la pauvreté, au patronage statistique de la Banque mondiale et prennent le relais des enquêtes de type EDS. Elles reprennent la définition du ménage donnée par le recensement.

- La quatrième GLSS, dernière en date, a été réalisée en 1999 (5 998 ménages, près de 26 000 individus). Elle ajoute à la définition classique du ménage (partage du toit et le fait de préparer le repas à part) la condition d'avoir été membre du ménage au moins neuf mois sur les 12 derniers (à l'exception possible de chefs de ménage absents, d'enfants de moins de neuf mois, d'élèves et de travailleurs saisonniers qui peuvent avoir été absents pendant plus de neuf mois).

- Dans la même logique de saisir des mobilités courtes, Ghana CWIQ pose une question inédite dans le questionnaire sur les membres du ménages : « B.2. How long has [...] been away in the past 12 months ? » (Réponses : jamais, moins ou plus de six mois).

Toutefois, les tableaux et remarques de synthèse livrés dans les rapports de ces études n'exploitent pas la précision ni sa portée analytique (y compris pour la pauvreté et ses réponses).